

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commission nationale
du débat public

Décision n° 2025 / 48 / GARANTES ET GARANTS / 1 du 05 mars 2025 relative à la prolongation des mandats des garantes et garants

La Commission nationale du débat public,

Vu le code de l'environnement et notamment l'article L. 121-1-1 et D. 121-17 ;

Vu la décision n° 2021 / 36 / LISTE GARANTS / 7 inscrivant M. Jean TRARIEUX sur la liste nationale des garantes et garants ;

Vu la décision n° 2021 / 72 / LISTE GARANTS / 9 inscrivant Mme Priscilla CASSEZ et M. Marc DI FELICE sur la liste nationale des garantes et garants ;

Considérant que :

Les mandats de Mme Priscilla CASSEZ, de M. Marc DI FELICE et de M. Jean TRARIEUX arrivent à leur terme en mars et en juin 2025 ;

Une session de renouvellement des mandats est prévue pour un grand nombre de garantes et garants en juillet 2025 ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1^{er}

Les mandats de Mme Priscilla CASSEZ, de M. Marc DI FELICE et de M. Jean TRARIEUX sont prolongés jusqu'en juillet 2025.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 05 mars 2025.

Le président
M. Papinutti